



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

#### **Ordre de passage des rapports :**

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

**Etaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

**Etaient absents :** M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :**

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ

**Délibération n°2013/002130**

**Rapport n°3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien**

## Zone des Marnières - Acquisition d'un bien

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**  
**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP/CP Marnières »	Montant de l'AP : 8 899 000 €
	Montant du CP 2013 : 3 889 000 €
	Montant de l'opération : Env. 440 000 € sur 2013

### Résumé :

L'acquisition et le portage de certains biens situés dans le périmètre de la ZAC des Marnières ont été confiés à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs. Ainsi l'EPF a acquis en 2009 pour le compte de la CAGB, une propriété bâtie située 8 chemin de la voie des Agasses à Chalezeule. Cette prestation de portage d'une durée de 4 ans arrive à échéance. Il est donc proposé de procéder à sa rétrocession au profit du Grand Besançon.

### I. Contexte

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Zone à vocation économique des Marnières à Chalezeule, l'EPF est délégataire du Droit de Prémption Urbain (DPU) et a en charge l'acquisition d'opportunité de divers biens sur cette ZAC.

Suivant l'acte de vente du 24 septembre 2009, l'EPF a acquis par voie amiable, pour le compte du Grand Besançon, une maison et son terrain d'aisance situés « 8 chemin de la voie des Agasses » sur le territoire de la commune de Chalezeule.

Cette propriété située en zone UZ du PLU de Chalezeule, est cadastrée :

- section AP n°63 lieu dit - Aux Joncs - d'une contenance de 354 m<sup>2</sup>,
- section AP n°123 lieu dit - 8 chemin des Agasses - d'une contenance de 2537 m<sup>2</sup>,
- section AP n°124 lieu dit - 8 chemin des Agasses - d'une contenance de 99 m<sup>2</sup>.

Ce bien acquis moyennant un prix de 380 000 € a fait l'objet d'une convention opérationnelle de portage convenue entre la CAGB et l'EPF du Doubs le 25 mai 2009.

Cette convention d'une durée de quatre ans arrive à son terme, il est proposé de solliciter la rétrocession du bien au bénéfice du Grand Besançon conformément aux dispositions du règlement de l'EPF.

## II. Modalités financières de la rétrocession

Le prix de rétrocession du bien comprend :

- l'ensemble des frais qui se rapportent à l'acquisition du bien soit :

Prix d'acquisition du bien en 2009	380 000 €
Commission d'agence	30 000 €
frais d'acte	5 300 €
<b>Total</b>	<b>415 300 €</b>

- le remboursement des frais de gestion du bien (assurances, mesures de protection, frais de maçonnerie...) qui sont estimés à 4 000 €,
- le solde des frais de portage pour l'année 2013 qui est estimé à 10 200 €.

Le prix de rétrocession de ce bien est donc estimé à **429 500 €**, montant auquel il conviendra également d'ajouter les frais d'acte.

Pour rappel les frais de portage correspondent aux remboursements des impôts et taxes payés par l'EPF pour le bien, objet de la mise en réserve foncière (taxe foncière...) ainsi qu'au versement d'une participation correspondant à **1,5 %** par an du prix global du bien (calculée hors impôts).

Le montant des frais de gestion du bien et le solde des frais de portage pour l'année 2013, estimés à 14 200 € seront précisés dans l'acte de rétrocession.

Il convient par ailleurs de préciser que cette propriété bâtie fait actuellement l'objet d'une procédure de démolition sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

**MM. GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la rétrocession par l'EPF à la CAGB de la propriété bâtie cadastrée « section AP n°63 lieudit - Aux Joncs » et « section AP n°123 et AP 124 lieu dit - 8 chemin des Agasses » d'une contenance totale de 29 ares 90 ca sise 8 chemin de la voie des Agasses sur le territoire de la commune de Chalezeule, sur la base d'un prix de 415 300 €, hors frais de gestion et de portage estimés à 14 200 € et en ce, non compris les frais d'acte de rétrocession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le 04 JUIN 2013